

Si cet e-mail ne s'affiche pas correctement, merci de cliquer ici



L'Actu en bref

23 octobre 2024



Congés pour préparer l'examen

Les apprentis ont droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables, rémunéré, à prendre dans le mois qui précède les épreuves de l'examen en cours de préparation. Ce congé ne peut être imputé sur la durée normale de formation en CFA prévue par le contrat. L'employeur qui refuse d'accorder ce congé ou qui ne maintient pas la rémunération de l'apprenti pendant celui-ci s'expose à l'amende prévue pour les contraventions de 5e classe (C. trav., art. L. 6222-35 et R. 6227-7).

PAC 2024, montants des aides animales fixés

Aide bovine

- Niveau supérieur : 97 € par UGB (de 110 € en 2023).
- Niveau de base : 53 € par UGB (60 € en 2023).

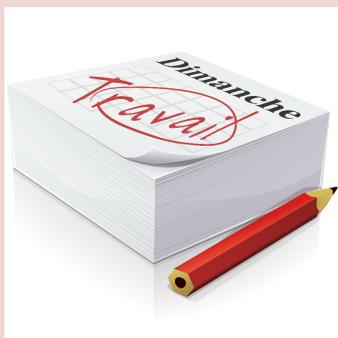
Aides ovines

- 20 € par brebis (22 € en 2023).
- Majoration 500 premières brebis : 2 €
- Pour les nouveaux producteurs, aide complémentaire est fixé de 6 €/animal

Aide caprine

14,20 € par animal (15 € en 2023).

Tous ces montants sont généralement ajustés en fin d'année.



Le travail du dimanche

Si le principe est que le repos hebdomadaire est fixé de préférence le dimanche, il existe un nombre considérable d'exceptions. Quelles sont les contreparties pour les salariés ? Existe-t-il des contrôles et des sanctions ? Et quelle est la réalité sur le terrain ? [Les réponses en vidéo](#)

Le travail de nuit

Pour tenir compte de la santé du salarié, le travail en soirée ou de nuit est encadré par des dispositifs particuliers en droit du travail. Des contreparties doivent être prévues pour le salarié. La question se pose toutefois de la situation de ceux qui cumulent des emplois, le jour et la nuit.

[Les réponses en vidéo](#)





Indemnité de solidarité nationale (ISN) : signalement des pertes suite à un aléa climatique

Si vous subissez un aléa climatique entraînant des pertes de récolte sur une culture et que **vous n'avez pas souscrit de contrat d'assurance multirisque climatique**, signalez-vous rapidement à la DDT(M) en utilisant la fiche de signalement.

Conformément à l'article D.361-44-5 du code rural et de la pêche maritime, en cas de survenance d'un aléa climatique défavorable, le préfet doit recueillir les informations nécessaires à la reconnaissance de l'aléa, à son étendue géographique et à la caractérisation des pertes qui en résultent.

[Lire la suite](#)

Désignation d'un interlocuteur agréé "prairies" : procédure de rattrapage

Pour bénéficier de l'ISN en 2024 sur vos prairies non assurées, vous devez avoir désigné votre interlocuteur agréé parmi les entreprises d'assurance habilitées par le ministère.

Si vous n'avez pas procédé à cette désignation au printemps 2024, vous pouvez encore le faire au travers du formulaire disponible [ici](#), **avant le 15 novembre 2024**.

Par mail à la DDTM Vendée : à

ddtm-calamites-agricoles@vendee.gouv.fr

Pour la DDT Deux-Sèvres : ddt-calamites-agricoles@deux-sevres.gouv.fr



Augmentation prévue de 2% du SMIC pour le 1er novembre

Le Premier ministre a annoncé une hausse du SMIC de 2% le 1er novembre 2024.

Le SMIC horaire qui est aujourd'hui de 11,65€ passera à 11.88€.

Formation

« Bien-être et efficacité au travail »

Entièrement financée par le VIVEA



Vous êtes responsable d'exploitation agricole ?
À la recherche d'efficacité dans votre activité tout en cherchant à respecter votre bien-être et celui de vos salariés ?
Cette formation peut vous intéresser !

Programme & Inscription



Nous sommes bien sûr à votre disposition pour toute question concernant ces dispositifs.
N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel.

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)